



Syndicat National de l'Éducation Physique

Section académique de POITIERS 16, Av. du Parc d'Artillerie 86034 POITIERS cedex

Contribution du SNEP-FSU Poitiers à la Consultation sur le Projet de Programme Collège

Alain Laurent, Patrick Ventou, ainsi que Véronique Bonnet, Michel Maratier, Christophe Mauvillain

Où sont les priorités ?

Sur l'ensemble du document, nous portons une appréciation globale plutôt positive. Ce programme ne devrait pas dérouter les enseignants d'EPS travaillant en collège. En effet, il ne devrait pas transformer radicalement leur travail. Il n'entraînera probablement pas non plus une réécriture colossale de l'actuel projet.

Les trois objectifs fixés à l'enseignement de l'EPS renvoient à des objectifs qui font largement consensus dans la profession et qui réaffirment les références à la culture physique et sportive, au développement des ressources physiques et à l'éducation à la santé et aux règles sociales.

Par contre la volonté d'inscrire chaque discipline d'enseignement dans le « socle commun » confine d'une manière forte à l'instrumentalisation de la discipline EPS.

En effet, il est dit dans le préambule : « l'EPS participe à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun » ... Comment expliquer, en tête du préambule, cette référence, au « socle commun » qui ne devrait être, selon sa définition initiale, que le « minimum exigible », en quelque sorte, la base incontournable. Or, ce minimum serait-il devenu l'objectif ultime de tout programme ?

Pourquoi, dès l'introduction du chapitre intitulé « la contribution de l'EPS aux acquisitions du socle commun » (encore !), est-il signifié que l'EPS participe (... certes « comme toutes les disciplines »...) :

-1) « à la maîtrise et à l'exploitation de la langue française »

Et « principalement » ensuite :

- 2) à « la maîtrise des connaissances sur l'homme » ...

- 3) à « l'utilisation de tableaux et d'outils de traitement informatique des données »

Viennent ensuite, et ensuite seulement !

- 4) « l'acquisition d'une culture sportive ... et ... d'une sensibilité artistique vécue par le corps... »

- 5) « l'exercice de la citoyenneté vécue en acte dans les apprentissages de l'EPS... (règles, sécurité, rôles sociaux)

- 6) « la construction d'un élève plus autonome, ... responsable ... concevant et menant des projets » ... Etc.

Nous pensons qu'il est nécessaire de renverser ces priorités, les 4, 5 et 6 occupant les trois premières places, et les 1, 2 et 3 les trois suivantes ; en effet, si les premières constituent de véritables finalités (ou grands objectifs), les autres n'apparaissent que comme des moyens, des outils, des effets de la pratique.

- Quant aux liens avec le programme de l'histoire de l'art, Ils nous éloignent passablement de ce qui fait le corps de notre enseignement, à savoir la pratique physique. Ils n'ont aucune prépondérance par rapport aux objectifs affichés en préambule :

-- « garantir aux élèves une culture commune par la pratique scolaire d'APSA »

-- « permettre à chacun d'améliorer ses possibilités d'adaptation motrice, d'action et de réaction à l'environnement »

-- « aider à l'appropriation d'une culture physique, sportive et artistique, de façon critique, responsable, lucide et citoyenne ».

- Dans les finalités et objectifs de l'EPS :

Pourquoi la santé devient-elle la première préoccupation (il n'est pas contesté qu'elle en soit une !), avant même la « sollicitation ... développement ... mobilisation des ressources individuelles favorisant l'enrichissement de la motricité », ou encore « l'accès au patrimoine de la culture physique et sportive » ?

Devrait-elle, a terme, revendiquer son rattachement au ministère de la santé ?

-Dans la définition des compétences :

La volonté d'ouvrir une écriture commune à l'ensemble des niveaux d'enseignement conduit au recours à la notion de compétences, déjà utilisée en lycées général ou professionnel. Ceci accentuera indéniablement le lien entre ces différents niveaux qui s'étaient largement distendus. En cela, il s'agit d'une avancée qui devrait permettre un meilleur dialogue entre enseignants de différents niveaux.

Distinguer les compétences « propres à l'EPS » (référées aux APSA) de celles (méthodologiques et sociales) se référant au « socle commun », pose problème. Cela laisse entendre, une nouvelle fois, que le texte de référence le plus fondamental auquel se référeraient les compétences aussi incontournables que « agir dans le respect des règles », « organiser et assurer des rôles sociaux et des responsabilités », « se mettre en projet », « se connaître, se préparer, se préserver », n'est pas le

programme EPS et ses « pauvres compétences », telles que « réaliser une performance maximale mesurable... », «se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains », etc, mais bel et bien le « socle commun » !

Faudrait-il en conclure que ce pôle « méthodologique et social », jusque-là tellement mis en avant en EPS, lui échapperait ?

Le « brouillage terminologique »

Le recours à la terminologie des connaissances, capacités, et attitudes est trop largement vagues :

■ Les compétences (attendues...) :

Que nous apporte la déclinaison de ces compétences en :

-- « compétences propres à l'EPS »

-- « compétences sociales et méthodologiques »

-- « compétences attendues » (soit un mélange parfois forcé des deux)

Et des éléments la (ou les ?...) composant, tels que :

-- les connaissances (jusque-là, on s'y retrouve)

-- les capacités (nouveau terme, bien général et difficile à définir)

-- les attitudes (encore plus obscur...)

Sur la question des compétences propres à l'EPS, le programme proposé instaure une double classification, dont on peut se demander si elle est réellement porteuse d'évolution. Double classification, puisque les compétences propres sont déclinées en quatre compétences, mais sont dans un deuxième temps référées aux huit groupes d'activités des actuels programmes !

Si l'effort poursuivi était celui de la simplification/clarification, nous ne sommes pas sûr que l'objectif soit atteint.

S'il s'agissait d'utiliser un vocabulaire destiné aux parents d'élèves, fallait-il l'imposer aux enseignants (qui avaient réussi, après tant de débats, à se mettre à peu près d'accord sur une terminologie spécifique...). Les enseignants ont besoin, eux, d'un texte professionnel et précis, indiquant clairement ce qu'il faut apprendre aux élèves.

S'il s'agissait d'unifier l'écriture des différents programmes d'EPS (primaire, collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technologique), qu'en est-il des programmes des lycées d'enseignement général et technologique qui, eux, raisonnent en compétences culturelles et méthodologiques ?

S'il s'agissait de définir l'EPS de demain, ce n'est pas en produisant un texte prolifique en généralités qu'on y parviendra ; j'y vois plutôt, pour les enseignants, l'obligation de faire seuls (dans leurs établissements respectifs et à grands déploiements de projets élaborés), tout le chemin qui reste à faire pour définir l'EPS qu'ils enseigneront réellement demain ! (Cf.le chapitre consacré à ce sujet).

Le flou conceptuel

--Les compétences attendues :

Il nous faut également porter un regard attentif aux compétences attendues du référentiel national, qui engageront fortement notre travail sur le terrain. Nous avons remarqué, quant à nous, certaines difficultés que nous vous livrons ici, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en existent pas d'autres que nous n'aurions pas relevées :

Les niveaux des compétences attendues :

Ils sont :

--Variables et discutables :

- 1- l'APSA demi-fond est une véritable rupture avec l'approche pratiquée de manière traditionnelle dans les collèges qui est plus une course de durée. Il faudra ici que l'institution donne plus d'explications sur le fondement de cette nouvelle approche qui est en rupture complète avec une référence culturelle (appropriation d'un patrimoine sportif reconnu). Qu'attend-on, du point de vue des ressources physiques de l'élève, d'une épreuve de 9 minutes+3min.récupération+3 min ou de 4 x 3minutes avec récup. De 1 min.30 ?
- 2- La natation renvoie à deux développements différents : natation longue dont les niveaux attendus sont à l'évidence rarement accessibles pour une population d'élèves largement non nageuse à l'entrée en 6^e, natation de vitesse qui dans un premier temps privilégie le seul crawl et dans un deuxième temps multiplie les apprentissages de techniques de nage sportive (départ et virage). En fin, comment développer à la fois les contenus attendus et l'exigence d'un « savoir nager », incontournable du « socle commun », qui relève plus de comportements aquatiques sécuritaires ?

-- parfois réalistes, en prise avec une pratique scolaire, c'est-à-dire avec le temps de pratique préconisé et les conditions d'enseignement les plus communément rencontrées

-- parfois irréalistes, certains niveaux 2 attendus ne relèvent pas ce qui est accessible par des élèves ne connaissant que la seule pratique scolaire. (le N 2 de la natation longue), ou manifestement difficiles (le N 2 en aérobic)

--parfois dépendants d'un barème jusqu'alors inconnu (N2 aérobic)

-- parfois flous (N2 en danse ou en boxe française)

En tout état de cause, il s'agit souvent d'autre chose que de compétences, mais plutôt de l'adjonction plus ou moins arbitraire d'une situation d'évaluation (avec un protocole d'épreuve) et d'une « compétence méthodologique » plus ou moins pertinente ..., catégorie de compétences dont on nous dit par ailleurs qu'elles ne sont pas propres à l'EPS ... (alors que les compétences attendues, qui se réfèrent aux APSA de la liste nationale, donc au champ propre de l'EPS, le seraient, elles !).

Comment s'y retrouver ?

Quelle crédibilité accorder, dans ces conditions, à la notion même de compétence telle qu'on nous la présente aujourd'hui ?

Les contradictions des exigences programmatiques

Si le recentrage sur le noyau dur d' APSA (par la liste nationale et son complément académique) peut présenter des avantages (le suivi qu'il laisse présager en lycées rendant plus crédible certains niveaux exigibles définis en fin de cursus, et donc lors des certifications), il n'en reste pas moins que des difficultés demeurent :

-- pourquoi programmer certaines APSA à un niveau et pas à un autre, parfois en liste nationale, parfois en « intervention pédagogique particulière » ?

-- qu'advient-il des pratiques parfois répandues dans certains établissements (les stages de ski dans le cadre des APPN par exemple) ?

-- les APSA dont les compétences attendues sont trop exigeantes (N2 natation longue par exemple), ou dont les conditions d'enseignement (matérielles, de sécurité...) sont jugées trop difficiles (accès à la piscine, à un site d'escalade ou un parcours de CO,...) ne risquent-elles pas de disparaître ici pour, a contrario, « exploser » là ?

Conclusions :

Bref, une belle occasion semble avoir été gâchée :

-- d'uniformiser les textes régissant notre discipline

-- de procéder à une avancée conceptuelle venant renforcer l'identité de l'EPS et la poser comme une discipline d'enseignement irremplaçable

-- d'organiser l'enseignement de l'EPS (et ses objectifs) dans un véritable cursus

-- d'afficher une plus grande cohérence pour plus de lisibilité.